

# FORFAIT DEUX ROUES

## PERMIS AM (BSR)

**240€**

Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage  
4H de cours de code  
4H de pratique (plateau + circulation)  
Attestation de formation AM  
Démarches de fabrication de titre sur le site ANTS

*Piste moto privée a 15min*



**2 RUE DU COURSON  
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR  
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.  
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

## À QUI S'ADRESSE LE PERMIS AM ?

Cette catégorie est équivalente au brevet de sécurité routière (BSR), elle ne fait pas partie du régime de permis à points et est accessible à partir de l'âge de 14 ans. Le brevet de sécurité routière (BSR) correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Il est obligatoire pour conduire un scooter de 50 cm<sup>3</sup>: 2 ou 3 roues dont la vitesse maximale ne dépasse pas 45 km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée de 50 cm<sup>3</sup> maximum s'il est à combustion interne à allumage commandé ou une voiturette: Véhicule à moteur à 4 roues à habitacle fermé, conçu pour transporter au plus 2 personnes y compris le conducteur. Charge utile de 250 kg maximum. Vitesse maximale de 45 km/h. Moteur d'une puissance maximale de 6 kW. Cylindrée de 50 cm<sup>3</sup> maximum pour un moteur à combustion interne à allumage commandé. dès l'âge de 14 ans si vous êtes né en 1988 ou après. Pour obtenir le BSR, vous devez suivre une formation théorique validée par l'ASSR de 1er ou de 2nd niveau ou l'ASR. Vous devez aussi suivre une formation pratique d'une durée de 8 heures. Le BSR obtenu à partir du 19 janvier 2013 a une durée de validité de 15 ans.

## PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 14 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

## COMMENT OBTENIR SON PERMIS AM ?

À l'issue de 8 heures de formation, le candidat obtient son permis AM. Celui-ci est délivré par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Le BSR n'a pas de limite de validité. Le permis AM offre la possibilité de conduire des cyclomoteurs et des voiturettes, quadricycles légers à moteur.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Deux heures de formation théorique du code de la route avec des formateurs
- Deux heures de formation pratique en circulation fermé.
- Deux heures de formation pratique en circulation normale pour mettre le candidat en situation réelle.



## PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se compose des 5 séquences suivantes :

- Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Conduite hors circulation (1 heure minimum de formation )
- Code de la route
- Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum de formation)
- Sensibilisation aux risques. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal: Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne, qu'elle soit physique (par exemple, un enfant mineur représenté par son père ou par sa mère) ou morale (par exemple, une société représentée par son dirigeant) doit être présent.

## QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

*En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.*

## DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois la formation terminée, nous transmettons une attestation de suivi de formation et procédons nous-même à la demande de fabrication de titre le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

## PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (réglementairement obligatoire avant signature du contrat) 50 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite A2 55 €\*

*\*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan*

